

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPIPHANE**

À une séance ordinaire du Conseil local pour la Municipalité de Saint-Épiphanie tenue au chalet des patineurs, le lundi 8 août 2016, à 20:00 heures, suivant les prescriptions du Code municipal de la Province de Québec.

Étaient présents :

Messieurs les conseillers	Hervé Dubé Sébastien Dubé Vallier Côté
Mesdames les conseillères	Nathalie Pelletier Pâquerette Thériault Céline D'Auteuil
Monsieur le maire	Renald Côté

tous formant quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, assure la prise des notes.

La séance débute par le mot de bienvenue prononcé par monsieur le maire, Renald Côté, qui s'assure qu'il y a quorum.

**16.08.178
ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel quel.

**16.08.179
RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 04 ET DU 11 JUILLET 2016**

Les membres ayant pris connaissance des procès-verbaux des séances du 04 et du 11 juillet 2016, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner ces derniers.

**16.08.180
PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder au paiement des comptes à payer pour le mois de juillet 2016 s'élevant à 45 976,84 \$, et des comptes courants s'élevant à 65 816,20 \$, pour un grand total de comptes et approbations se chiffrant à 111 793,04 \$.

**16.08.181
AUTORISATION DES CERTIFICATS DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JUILLET 2016**

Il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner les dépenses figurant aux certificats de crédits suivants pour la voirie, l'administration, les loisirs et le Service incendie pour le mois de juillet 2016.

ADM-16-07-003
V-16-07-003
L-16-07-003
SI-16-07-003

16.08.182

AUTORISATION DES ENGAGEMENTS DE CRÉDIT POUR LE MOIS D'AOÛT 2016

Il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les dépenses énumérées aux engagements de crédit suivants pour l'administration, la voirie, les loisirs et le Service incendie pour le mois d'août 2016.

ADM-16-08-001

V-16-08-001

L-16-08-001

SI-16-08-001

16.08.183

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt de la correspondance reçue durant le mois de juillet 2016.

ADMINISTRATION

16.08.184

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 310-12 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Vallier Côté à l'effet que ce conseil adoptera, à une séance ultérieure, un règlement amendant le règlement no. 310-12 portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés. Cette modification obligatoire découle de l'adoption de la Loi 83 par le gouvernement du Québec et porte sur l'interdiction de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale a été prise à ce sujet.

16.08.185

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NO. 322-14 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Hervé Dubé à l'effet que ce conseil adoptera, à une séance ultérieure, un règlement amendant le règlement no. 322-14 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus. Cette modification obligatoire découle de l'adoption de la Loi 83 par le gouvernement du Québec et porte sur l'interdiction de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale a été prise à ce sujet.

16.08.186

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ)

ATTENDU QUE la Municipalité doit remplacer son réservoir d'emménagement d'eau potable actuel avant l'hiver 2016 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a évalué la possibilité de remplacer son réservoir à l'emplacement actuel mais que cette option n'a pas été considérée comme optimale par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

ATTENDU QUE la configuration du réseau doit être corrigée ;

ATTENDU QUE la Municipalité est située dans une des zones sismiques les plus à risque au Canada ;

ATTENDU QUE la solution la plus logique et la plus économique est la mise en place d'un réservoir sous-terrain en béton au site du puits no. 1 ;

ATTENDU QUE le site appartient à la Municipalité et qu'il est suffisamment grand pour accueillir le futur réservoir ;

ATTENDU QUE ce site fait déjà l'objet d'une exploitation d'eau sous-terrain pour alimenter le réseau d'aqueduc du village ;

ATTENDU QUE la Municipalité a suivi les recommandations du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire puisque celui-ci dispose des compétences en la matière ainsi que du programme de subvention approprié ;

ATTENDU QUE la Municipalité considère que ce projet n'entrave en rien la production agricole puisque le tout serait réalisé à l'intérieur des limites du terrain lui appartenant ;

ATTENDU QUE la Municipalité est aux prises avec un problème de sécurité publique puisque le processus menant à l'implantation d'un nouveau réservoir est assez long et ne pourra souffrir d'aucun délai si elle veut pouvoir remplacer son réservoir actuel avant la période hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil demande à la CPTAQ son autorisation diligente pour l'implantation de son nouveau réservoir d'emménagement d'eau potable sur le site du puits no. 1.

16.08.187

OCTROI D'UN CONTRAT D'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE SUR LE SITE DU PUIITS NO. 1

ATTENDU QUE la Municipalité désire savoir rapidement si le site du puits no. 1 est propice à recevoir un réservoir sous-terrain en béton de 430 mètres cube ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté d'accorder le mandat d'étude géotechnique à la firme GHD de Rimouski, tel que décrit dans sa soumission du 27 juillet 2016 (no. 11108400-A00164), au coût de 7 400 \$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prélevées à même le surplus accumulé non affecté en attendant l'emprunt et la subvention du projet.

Mesdames les conseillères Pâquerette Thériault et Céline D'Auteuil ainsi que messieurs les conseillers Vallier Côté, Hervé Dubé et Sébastien Dubé votent pour.

Madame la conseillère Nathalie Pelletier vote contre.

Proposition adoptée.

16.08.188

OCTROI DU CONTRAT D'ARPENTAGE POUR LE FUTUR CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QU'il est essentiel d'harmoniser le terrain du futur centre communautaire, d'effectuer un plan cadastral identifiant le terrain avec un numéro de lot distinct ainsi de réaliser un certificat d'implantation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat d'arpentage relatif au futur centre multifonctionnel à monsieur Éric Royer, arpenteur-géomètre, tel que décrit dans sa proposition datée du 1^{er} août 2016, au coût de 2 880 \$, plus les taxes,

les frais de recherche déboursés, et les frais de permis de lotissement et d'enregistrement cadastral. Les sommes seront prélevées à même le surplus accumulé non affecté en attendant l'emprunt et la subvention du projet.

16.08.189

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ À UN PROJET D'OPTIMISATION DU TRAITEMENT DE SES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité est disposée à participer à un projet d'optimisation du traitement de ses eaux usées en ce qui a trait au phosphore ;

ATTENDU QUE la Municipalité pourra profiter de données entièrement subventionnées ;

ATTENDU QUE le résultat du projet sera une analyse économique qui permettra, éventuellement, à la Municipalité, de réduire ses coûts d'opération de traitement de ses eaux usées ;

ATTENDU QUE l'organisme qui chapeautera le projet d'optimisation sera Biopterre et que le professionnel de recherche sera monsieur Francis Bourget, ingénieur chimique ;

ATTENDU QUE ce projet sera fera aussi en collaboration avec le Cégep de Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE l'entreprise Probiosphère inc. participera au projet en fournissant un équipement d'une valeur de 5 000 \$, et que cet équipement, si le projet est concluant, pourra faire l'objet d'un don à la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité participera au projet, en nature, en fournissant du temps homme, dans le cadre des tâches déjà effectuées par la gestionnaire du réseau d'aqueduc, ainsi qu'en fournissant du sulfate ferrique, déjà prévu au budget ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité participe à ce projet d'optimisation de traitement de ses eaux usées, étant entendu que cela n'entraînera pas de surtemps significatif à la gestionnaire du réseau d'aqueduc dans le cadre de ses tâches quotidiennes.

16.08.190

AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT PORTANT SUR LA SÉCURISATION DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Pâquerette Thériault à l'effet que la Municipalité adoptera, lors d'une séance ultérieure, un projet de règlement décrétant un emprunt pour le projet de sécurisation du réseau d'aqueduc.

16.08.191

NOUVEAU CONTRAT DE TRAVAIL DE MADAME JULIE PARÉ

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite de la performance de madame Julie Paré, gestionnaire du réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QUE madame Julie Paré avait un contrat d'un an ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Nathalie Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité renouvelle le contrat de madame Julie Paré aux nouvelles conditions prévues dans celui-ci.

16.08.192

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR MARTIN BEAULIEU

ATTENDU QUE la Municipalité est satisfaite de la performance de Monsieur Martin Beaulieu, opérateur de machinerie et du réseau d'aqueduc ;

ATTENDU QUE monsieur Martin Beaulieu avait un contrat d'un an ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité renouvelle le contrat de monsieur Martin Beaulieu aux mêmes conditions à l'exception d'une augmentation d'un échelon dans la grille salariale.

16.08.193

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – CENTRE DE SERVICE DE CACOUNA

ATTENDU QUE la Municipalité a constaté que les fossés de la Route 291 situés entre le village et le rang 3 Ouest sont souvent remplis de déchets ;

ATTENDU QUE la Route 291 relève du Ministère des Transports du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Pâquerette Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil demande au ministère des Transports du Québec – Centre de service de Cacouna, de bien vouloir installer des panneaux de signalisation en conséquence afin de limiter cette pollution.

16.08.194

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 DE L'OMH

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les états financiers 2015 de l'Office municipale d'habitation (OMH) de la Municipalité de Saint-Épiphanie.

16.08.195

TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

Il est proposé par madame la conseillère Céline D'Auteuil et résolu à l'unanimité des conseillers d'effectuer les transferts budgétaires suivants :

500 \$

Du compte no. 02-32040-631- carburant, huile et graisse (voirie-été), au compte no. 02-32040-643- petits outils, accessoires (voirie-été)

130 \$

Du compte no. 02-70120-447- services payés autres municipalités (Loisirs), au compte no. 02-70120-511- location locaux (Loisirs)

910 \$

Du compte no. 02-15000-951- quote-part MRC- évaluation (administration), au compte 02-61000-999- aménagement et embellissement (aménagement, urbanisme et zonage)

INCENDIE

16.08.196

RAPPORT MENSUEL DU MOIS DE JUILLET 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Nicolas Dionne, procède au dépôt du rapport d'activités du Service incendie du mois de juillet 2016.

16.08.197

**ENTENTE D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION INCENDIE
AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTONIN**

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Épiphane et de Saint-Antonin désirent signer une entente d'entraide mutuelle pour la protection incendie ;

ATTENDU QUE les municipalités ci-haut mentionnées désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide automatique mutuelle pour la protection contre l'incendie, la lutte aux sinistres et l'organisation des secours ;

ATTENDU que la réalisation d'une telle entraide favorise une prestation de services de façon équitable tout en assurant la sécurité des citoyens, la protection des biens et du patrimoine ;

ATTENDU que l'objectif de l'entente est d'uniformiser les frais lors d'entraide entre les Services de sécurité incendie des municipalités qui sont desservies par la présente entente ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Sébastien Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil accepte de signer l'entente d'aide mutuelle en annexe de ce procès-verbal, et mandate messieurs Renald Côté, maire, et Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer cette entente et tout document relatif à celle-ci, pour et au nom de la Municipalité.

AFFAIRES NOUVELLES

16.08.198

**APPEL D'OFFRES CONJOINT POUR LE TRACAGE DES LIGNES DE
RUES AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX**

Il est proposé par monsieur le conseiller Vallier Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité accepte de participer à un appel d'offres conjoint avec la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix au sujet du tracage des lignes de rues. Il est entendu que celle-ci prend en charge l'appel d'offres et que monsieur Nicolas Dionne, directeur général et secrétaire-trésorier, participera à l'ouverture des soumissions le 17 août 2016 à Saint-Paul-de-la-Croix.

16.08.199

**AVIS DE MOTION POUR L'ADOPTION D'UN NOUVEAU
RÈGLEMENT AUTORISANT LES MEMBRES DU CLUB L'EST QUAD
DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS**

Un avis de motion est donné par madame la conseillère Pâquerette Thériault à l'effet que la Municipalité, adoptera, lors d'une séance ultérieure, un nouveau règlement permettant aux membres du Club l'Est Quad de circuler sur certains chemins municipaux.

16.08.200

ANNULATION DES RÉOLUTIONS NO. 16.07.174 ET 16.07.175

ATTENDU QUE la Municipalité avait octroyé, de gré à gré, les contrats de services professionnels d'ingénierie pour le projet de centre multifonctionnel, à deux firmes distinctes, au mois de juillet ;

ATTENDU QUE la direction avait validé, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la possibilité de scinder les aspects d'ingénierie afin de pouvoir accélérer le processus ainsi que d'en abaisser les coûts ;

ATTENDU QUE cette validation était positive ;

ATTENDU QU'après l'octroi des contrats, le ministère a changé son point de vue et a recommandé de ne pas procéder ainsi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Hervé Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil annule les résolutions no. 16.07.174 et 16.07.175 et procède à un appel d'offres sur invitation pour les aspects d'ingénierie du futur centre multifonctionnel.

16.08.201

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des gens de la salle selon l'article 150 du Code municipal et débute à 20 h 45.

16.08.202

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur le conseiller Vallier Côté et acceptée à l'unanimité des conseillers à 21 h.

Renald Côté, maire

Nicolas Dionne, directeur général et
secrétaire-trésorier